

**PROCES VERBAL**  
**Séance du 13 avril 2026**

Secrétaire de séance : Gaëlle FAYOLLE

---

- **Approbation PV du conseil municipal du 21 mars 2026**
- **Vote des indemnités**
- **Vote des délégations du conseil au maire**
- **Délégués aux instances extérieures**
- **Question diverses**

**Approbation du PV du conseil municipal du 21 mars 2026**

\* Yves AUPETITALLOT émet deux remarques sur le PV qui est à modifier comme suit :

Yves AUPETITALLOT demande des précisions sur la visite d'inspection de l'école.

Réponse de Gaëlle FAYOLLE : C'est la première année qu'une telle visite des locaux est organisée. Le compte rendu n'a pas encore été transmis et sera transmis aux élus.

Yves AUPETITALLOT demande des précisions sur les conventions de servitudes entre ENEDIS et la commune qui ont été approuvées au dernier conseil.

Réponse d'Alain CHAMBRU : L'objet de ces conventions est de formaliser l'installation d'un nouveau transformateur et de câbles souterrains en lien avec le projet de logements sur la commune. Les projets de convention avait été transmis au préalable par le notaire. Les conventions définitives seront transmises au conseil.

\* Yves AUPETITALLOT fait une remarque sur la charte de l' élu local distribuée le 21/03. Il estime que celle-ci n'est pas celle à jour. Bruno DEHAN lui répond que la réponse sera apportée à la prochaine séance.

**Vote des indemnités**

M. Alain CHAMBRU, fait lecture des montants maximums fixés par l'état pour le maire et les adjoints.

Il rappelle que l'indemnité du maire est fixé par défaut à son maximum à savoir 1 820,96 € bruts mensuels et ne nécessite pas de délibération.

Il propose que les indemnités des adjoints soient fixés à leur taux maximum à savoir 483,81 € bruts mensuels.

Yves AUPETITALLOT demande communication du tableau des indemnités. Réponse lui est donné que celui-ci sera joint à la délibération.

Yves AUPETITALLOT répond que c'est obligatoire. Réponse lui est donné qu'effectivement celui-ci sera bien annexé à la délibération.

Bruno DEHAN demande à interrompre la séance pour demander au conseil son avis sur le temps de parole qui pourrait être attribué au début de la séance pour poser l'ensemble des questions nécessaires au déroulement des débats.

Alain CHAMBRU répond qu'un règlement intérieur est en cours de rédaction et que sa proposition y sera intégrée.

Bruno DEHAN rappelle à Yves AUPETITALLOT qu'à la séance d'installation du conseil le 21 mars, celui-ci a fait un discours sur la bienveillance et l'engagement de constructivité qui serait souhaitable pour la sérénité des débats et le travail collectif.

Gaëlle FAYOLLE interrompt Bruno DEHAN pour lui signaler que Yves AUPETITALLOT enregistre la séance sur son téléphone.

Yves AUPETITALLOT confirme qu'il enregistre.

Bruno DEHAN s'en réjouit et lui demande communication de l'enregistrement en fin de séance.

Émilie PERRET prend la parole pour souligner que le mot « opposition » a été entendu plusieurs fois, ce qu'elle trouve dommage. En effet tous ont été élus et il lui semble souhaitable que le conseil puisse travailler de concert pour la population.

Danielle PICOT lui répond que de fait leur liste est une liste d'opposition.

Natacha ANDRÉ souligne qu'il serait peut-être souhaitable de laisser cette notion d'opposition de côté.

Gaëlle FAYOLLE souligne que les documents auraient pu être demandés en amont de la séance.

Yves AUPETITALLOT répond qu'ils n'ont pas été invités à se rendre en mairie.

Bruno DEHAN demande aux élus s'ils ont été invités à se rendre en mairie pour prendre leurs marques et commencer à travailler.

Les conseillers répondent dans leur majorité être déjà venus et avoir déjà posé de nombreuses questions.

Yves AUPETITALLOT demande si une délégation est prévue au sein de l'école en tant que conseillère déléguée.

Alain CHAMBRU lui réponds que des éventuelles délégations aux conseillers seront éventuellement réfléchies ultérieurement.

Yves AUPETITALLOT demande si le maire a l'intention de prendre les arrêtés de délégations des adjoints dans les temps impartis par la loi.

Alain CHAMBRU lui répond que ce point sera vu dans les questions diverses.

Alain CHAMBRU propose de voter les indemnités des adjoints.

Le conseil adopte à l'unanimité de fixer les indemnités des adjoints au taux maximum.

## **Délégation du conseil au maire**

Yves AUPETITALLOT demande quelles sont les bornes proposées dans les délégations notamment dans les points : 2°, 3°, 15°, 17°, 20°, 21°, 22°, 23°.

Alain CHAMBRU propose de les voir.

Il est interrompu par Yves AUPETITALLOT qui estime que c'est un point très important et que le maire ne peut être autorisé à faire ce que bon lui semble.

Bruno DEHAN propose que ce point soit revu à la prochaine séance avec envoi de propositions au préalable.

Yves AUPETITALLOT est d'accord avec cette proposition.

## **Commissions extérieures**

Alain CHAMBRU propose au conseil municipal de nommer les membres aux commissions extérieures.

\* SYDER : Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône - 1 titulaire + 1 suppléant

Il propose Bruno DEHAN comme titulaire et Marc CAZABAN comme suppléant.

Le conseil adopte à l'unanimité.

\* SAVA : Syndicat d'Assainissement du Val d'Azergues – 2 titulaires + 1 suppléant

Il propose Frédéric PERRET et Jean-Philippe MARRON comme titulaires et lui-même comme suppléant

Le conseil adopte à l'unanimité.

\* SEVHA : Syndicat d'Eau potable de la Haute Vallée d'Azergues - 1 titulaire + 1 suppléant

Il se propose comme titulaire et Jean-Baptiste FOUCRAS comme suppléant

Le conseil adopte à l'unanimité.

\* MARPA Ternand : Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie - 1 titulaire + 1 suppléant

Il propose Bruno DEHAN et Jean-Philippe MARRON

SIVU Jean Borel au Val d'Oingt : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique - 2 titulaires

Il questionne Françoise PINATEL présente dans la salle quant à la fréquence des réunions. Celle-ci répond que les réunions ont lieu environ trois fois par an en soirée.

Il propose Gaëlle FAYOLLE et Christine SALLEYRON comme titulaires

Le conseil adopte à l'unanimité.

## Questions diverses

Alain CHAMBRU fait lecture des délégations de fonction et de signature des adjoints :

Pour Bruno DEHAN :

**Monsieur Bruno DEHAN est délégué aux bâtiments communaux, à l'urbanisme, au patrimoine et à l'école.**

A ce titre, il sera notamment en charge de l'entretien des bâtiments, des relations avec l'école et les agents qui y sont affectés, des services périscolaires, de la préservation du patrimoine et assurera en nos lieux et place et concurremment avec nous l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols énoncées au code de l'urbanisme.

Délégation générale est donnée à **Monsieur Bruno DEHAN** pour signer les décisions prises en application de la délégation donnée par le Conseil Municipal au maire conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Monsieur Bruno DEHAN** a par ailleurs délégation en l'absence ou empêchement des adjoints et conseillers municipaux délégués pour les compétences déléguées ou subdéléguées.

Délégation permanente est également donnée à **Monsieur Bruno DEHAN** à l'effet de signer tous les documents et courriers relatifs aux questions consignées à l'article premier :

- bons de commande pour les travaux dans les bâtiments dans le respect du budget alloué
- produits d'entretien
- gestion et autorité de référence des agents de l'école
- restauration scolaire
- autorisations de permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclaration préalables
- dossier de demandes de subventions liés au sujet définis à l'article 1<sup>er</sup>.

Pour Gaëlle FAYOLLE :

**Madame Gaëlle FAYOLLE est déléguée aux affaires sociales, à la population, et à la communication.** A ce titre, elle sera notamment en charge de l'action sociale, des relations avec les associations et la population, de la location des salles municipales, de l'organisation des cérémonies, du fleurissement et de la communication interne et externe.

Délégation permanente est également donnée à **Madame Gaëlle FAYOLLE** à l'effet de signer tous les documents et courriers relatifs aux questions consignées à l'article premier :

- bons de commande liés à la communication interne et externe
- bons de commande liés aux cérémonies
- bons de commande liés au fleurissement
- contrat de location des salles municipales
- demandes de subventions des associations

Pour Frédéric PERRET :

**Monsieur Frédéric PERRET est délégué à la voirie et aux réseaux.** A ce titre, il sera notamment en charge de la voirie communale, rurale, des espaces publics et des agents techniques.

Délégation permanente est également donnée à **Monsieur Frédéric PERRET** à l'effet de signer tous les documents et courriers relatifs aux questions consignées à l'article premier :

- arrêtés de voirie
- bons de commande pour le matériel technique et fournitures de voirie dans le respect du budget alloué
- produits biocides
- planning des agents techniques

Yves AUPETITALLOT revient sur la question des conseillers délégués.

Bruno DEHAN lui réponds qu'une réponse a déjà été apportée.

Yves AUPETITALLOT demande quand la question de la formation des élus sera abordée notamment pour les adjoints.

Bruno DEHAN lui répond que la question est en cours de discussion entre les adjoints.

Alain CHAMBRU demande au conseil si d'autres points sont à aborder.

Bruno DEHAN reprend la parole pour expliquer que l'équipe a déjà commencer à travailler sur nombres de sujets et commence à tracer les grandes lignes de ce mandat. Il remercie Alain CHAMBRU d'avoir su réunir cette équipe .

Fin de séance 20h15.